



Le Rôle Intégral Des Provinces Et Des Territoires Dans **La Sécurité Économiques Des Femmes**



CANADIAN CENTRE
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES

Les accords bilatéraux provinciaux et territoriaux visant à mettre en œuvre le Plan d'action national 2022 pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe ("PAN") constituent des étapes importantes dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et son éradication dans l'ensemble du Canada.

Les provinces et les territoires ont la possibilité d'élargir leur stratégie de lutte contre la violence fondée sur le genre et d'inclure tous les types d'abus dans leurs campagnes de sensibilisation du public et de prévention.

La violence économique, reconnue dans le PAN comme une forme de la violence fondée sur le sexe, est une **forme de violence conjugale très répandue mais notoirement sous-déclarée, subie par environ 95% des victimes-survivantes.**

La violence économique comprend une multitude de comportements qui permettent à un agresseur de contrôler les ressources économiques ou les libertés de quelqu'un/e d'autre. Il s'agit d'un comportement coercitif qui limite l'autonomie financière d'une personne, notamment en lui refusant l'accès à son argent, en exerçant un contrôle sur ses ressources ou en recourant à l'intimidation et aux menaces pour restreindre sa liberté économique. Bien que n'importe qui puisse être victime de violence économique, les femmes issues de milieux socio-économiques défavorisés et de communautés autochtones, racialisées, de diverses identités de genre et autrement marginalisées sont beaucoup plus à risque. [En savoir plus.](#)

La violence économique peut avoir des conséquences néfastes à long terme sur les survivantes, les laissant endettées, isolées socialement et sans moyens financiers pour reconstruire leur vie. **Le manque de ressources économiques est souvent l'une des principales raisons pour lesquelles les femmes restent dans des relations abusives ou doivent y retourner.** La période précédant et suivant la séparation est souvent la plus dangereuse pour les victimes. Pourtant, il faut en moyenne sept essais avant qu'une victime puisse partir pour de bon.

Les accords bilatéraux soulignent les défis pressants que pose la lutte contre la violence fondée sur le sexe, notamment le manque de logements, le coût élevé de la vie/la pauvreté, le manque d'accès aux services et les taux élevés de féminicide, en particulier chez les Premières Nations, les Métis, les Inuits et les femmes racialisées.

En favorisant leur sécurité économique, les victimes-survivantes acquièrent les ressources et la confiance nécessaires pour réduire leur dépendance à l'égard des agresseurs, quitter la violence et retrouver une santé financière après la séparation. Investir dans [l'autonomisation économique et l'indépendance financière peut servir de catalyseur essentiel pour briser le cycle de la pauvreté et de la violence](#) pour les victimes-survivantes et leurs enfants.



Le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE) et les organisations et personnes soussignées demandent aux gouvernements provinciaux et territoriaux de répondre à la question de la violence économique et de reconnaître l'autonomisation économique comme une fin et un moyen de prévenir la violence fondée sur le sexe.

Recommandations

Nous saluons l'engagement pris par plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux d'améliorer les services d'accompagnement pour les victimes-survivantes, de sensibiliser, de fournir une formation spécifique aux hommes et aux jeunes sur les relations saines, de mener des campagnes adaptées à la culture des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des communautés racialisées, et d'accroître la sécurité et l'indépendance économiques des femmes.

Pour lutter contre la violence économique et promouvoir la sécurité économique des survivantes, nous recommandons les mesures clés suivantes dans le cadre des cinq principaux piliers et du fondement du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe:

Les Fondements

- Allouer des fonds à des programmes favorisant l'autonomisation économique des survivantes.
- Investir dans la capacité de recherche des organisations qui travaillent sur la violence économique.

Premier pilier – Soutien aux personnes victimes et survivantes et à leur famille

- Accélérer le financement de programmes d'aide financière rapides et non bureaucratiques pour les survivantes ayant fui la violence (par exemple, le programme Escaping Abuse Benefit de l'Alberta).
- Fournir un financement à long terme, plutôt qu'un soutien pilote à court terme, aux victimes, aux survivantes et à leurs familles pour assurer leur sécurité économique. Cela comprend des initiatives telles que l'éducation, les métiers spécialisés, l'autonomisation financière et les possibilités d'entrepreneuriat pour les survivantes afin qu'elles atteignent l'indépendance financière.
- Augmenter les capacités des maisons d'hébergement d'urgence et des logements de transition, y compris les maisons adaptées aux survivantes issues des communautés rurales, nordiques, raciales, handicapées et de diverses identités de genre.
- Investir dans la capacité des prestataires de services à soutenir les victimes d'abus et à mettre en place des réponses communautaires intégrées.
- Investir dans des organisations communautaires qui soutiennent spécifiquement les victimes-survivantes des communautés BIPOC, de diverses identités de genre et d'autres communautés marginalisées, afin de leur fournir gratuitement des services d'autonomisation financière et un soutien en matière de santé mentale.
- Former les fonctionnaires à toutes les formes de violence, y compris la violence économique, afin qu'ils puissent identifier et évaluer correctement les expériences des survivantes et y répondre de manière adéquate.

Deuxième pilier – Prévention

- Investir dans l'élargissement des campagnes d'éducation du public sur les implications juridiques de l'ajout d'un partenaire à un bail en cas de rupture ou de divorce ainsi que dans les cas de violence.
- Intégrer la violence économique dans les réglementations provinciales et territoriales relatives au harcèlement et à la violence sur le lieu de travail, ainsi que dans les campagnes de sensibilisation.
- Investir dans la recherche sur l'impact de la violence économique et des obstacles en milieu de travail afin de fournir des services fondés sur des données probantes.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral pour respecter l'engagement pris dans le budget 2024 de lutter contre les prêts abusifs. Il s'agit de renforcer les protections des consommateurs par des modifications législatives afin de protéger les personnes vulnérables contre l'exploitation économique.

Troisième pilier – Un système judiciaire réactif

- Élargir les critères d'éligibilité à l'aide juridique pour les survivantes de la violence fondée sur le sexe (par exemple, supprimer le seuil d'éligibilité des actifs) et augmenter les droits à la couverture de l'aide juridique nécessaire pour tenir compte de la complexité des différents systèmes juridiques auxquels les survivantes sont confrontées.
- Élargir la définition de la violence conjugale/familiale dans les ordonnances de protection législatives afin d'inclure toutes les formes de violence conjugale, y compris la violence émotionnelle/psychologique et économique.
- Examiner les options de justice réparatrice et les alternatives aux services de police en tant que ressource pour les survivantes afin d'éliminer les obstacles à la recherche de soutien.

Quatrième pilier – Mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones

- Mettre en œuvre les appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, y compris l'amélioration de la coopération interjudiciaire, identifiée comme un facteur clé ayant un impact sur l'accès des femmes autochtones à la sécurité.
- Soutenir les gouvernements et les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'élaboration de réponses à la violence économique, à leur demande.
- Veiller à ce que le rôle des dirigeants autochtones soit pris en compte dans les possibilités d'autonomisation économique des femmes.

Cinquième pilier – Infrastructure sociale et environnement propice Les fondements

- Augmenter l'aide sociale pour qu'elle permette d'atteindre le revenu de subsistance afin d'éviter que les survivantes ne soient contraintes de retourner à la violence en raison d'un manque de ressources financières.
- Fixer des objectifs et investir dans des programmes de logements abordables et hors marché à long terme grâce aux fonds alloués par les budgets fédéral et provincial de 2024, y compris des programmes spécifiques réservés aux survivantes et à leurs enfants.
- Explorer d'autres modèles d'options de logement à long terme pour les femmes fuyant la violence, y compris des options de placement communautaire ou des initiatives de sécurité à domicile.
- Favoriser les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat à accès facile ou d'autres activités génératrices de revenus (AGR) pour les survivantes.
- Déployer des efforts concentrés pour réduire l'écart salarial actuel entre les hommes et les femmes et entre les races dans les secteurs public et privé.
- Augmenter les capacités de garde d'enfants afin de les rendre largement accessibles et abordables, en accordant la priorité aux femmes fuyant la violence.
- Modifier les lois sur la location à usage d'habitation afin de mieux protéger les locataires confrontés à la violence fondée sur le sexe, notamment à travers des mesures visant à garantir leur sécurité, leur sécurité financière et leur accès au logement, tout en simplifiant les procédures de modification et de résiliation des baux.
- Inclure des exemptions sur l'inéligibilité à l'aide sous forme de logements à loyer indexé sur le revenu (inéligibilité en raison du statut d'immigration; inéligibilité en raison de l'âge; inéligibilité lorsque l'on doit de l'argent au titre du loyer ou des dommages causés par des locations antérieures) pour les femmes fuyant la violence.

Contexte

Prévalence de l'abus économique au Canada

L'étude réalisée par le CCFWE dans la Grande Région d'Ottawa-Gatineau auprès de victimes-survivantes a confirmé des études similaires menées aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni, selon lesquelles plus de 95 % des victimes-survivantes de violence familiale ont été ou sont victimes de violence économique:

92% ont vécu l'expérience d'un agresseur qui leur cachait des informations financières.

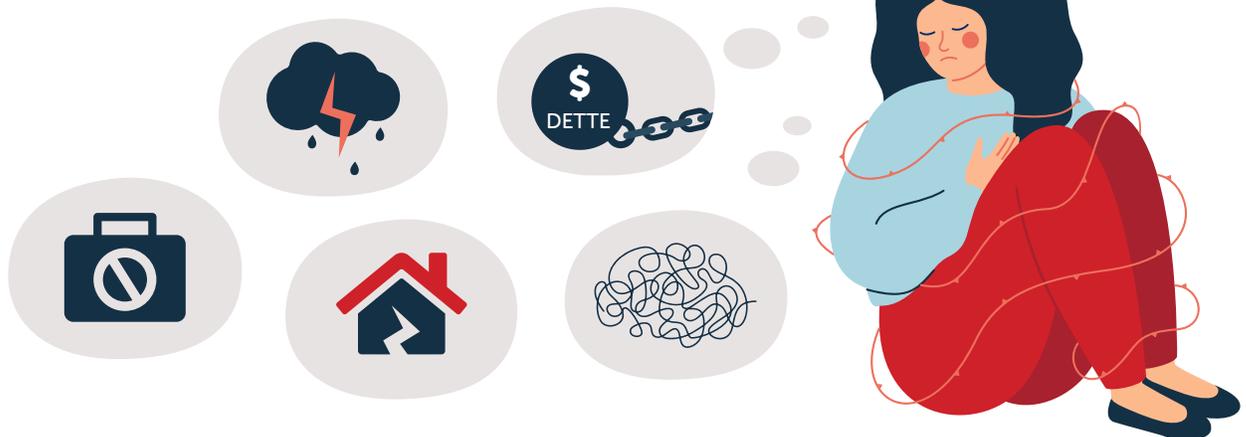
93% ont vécu l'expérience d'un agresseur qui prenait d'importantes décisions financières sans elles.

84% des agresseurs des victimes ont accumulé des dettes à leur nom.

Impact de l'abus économique

La violence économique affecte les victimes-survivantes au-delà de la stabilité financière et de l'indépendance ; elle a des répercussions sur leur santé mentale et physique, leur qualité de vie et leur capacité à subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge. La violence économique peut conduire à:

- Difficultés économiques et endettement forcé
- Insécurité du logement
- Manque d'éducation et d'emploi
- Mauvaise santé mentale et physique
- Une qualité de vie médiocre
- Les personnes restent dans des situations d'abus physiques et sexuels



À propos du Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE)

Le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE) est basée à Ottawa et est la seule organisation nationale canadienne à but non lucratif qui se consacre à la lutte contre la violence économique et l'injustice par le biais de la défense des droits, de l'éducation, de la recherche, de l'autonomisation économique et de la modification des politiques.

Le CCFWE travaille en collaboration avec des organisations et des individus pour développer une approche globale qui permette aux survivantes de la violence conjugale de se remettre de la violence économique. Il aborde également les lacunes politiques critiques qui empêchent les survivantes de se rétablir et de devenir économiquement sûres et indépendantes.

Contact:

Michaela Mayer (she/her/elle)
Directrice des Politiques, CCFWE
Courriel: michaela.mayer@ccfwe.org

Meseret Haileyesus (she/her/elle)
Directrice exécutive, CCFWE
Courriel: mesi.haileyesus@ccfwe.org

ccfwe.org

AIDEZ-NOUS À ELEVER



Women and Gender
Equality Canada

Femmes et Égalité
des genres Canada

Canada



CANADIAN CENTRE
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES